

L'accord de neutralité de l'Autriche

Source: CVCE. European Navigator. Etienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/l_accord_de_neutralite_de_l_autriche-fr-c6db3995-9fb6-43c8-9d21-293dco478853.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



L'accord de neutralité de l'Autriche

Le 15 mai 1955, l'URSS signe, avec les trois puissances occidentales qui occupent l'Autriche (États-Unis, Grande-Bretagne et France) un traité qui met officiellement fin à la situation de guerre dans l'État alpin. L'Autriche de l'après-guerre fait en effet souvent office d'avant-poste pour les Américains et les Soviétiques quand ils veulent prouver leur volonté de dialoguer. En vertu du nouveau traité d'État, le gouvernement autrichien doit proclamer la neutralité militaire du pays en échange du départ des troupes d'occupation. Ainsi, la zone d'occupation soviétique en Autriche orientale est, avec la Finlande, la Norvège du nord et l'île danoise de Bornholm, la seule région en Europe dont l'Armée rouge accepte finalement de se retirer. La même année, l'Autriche adhère à l'Organisation des Nations unies (ONU) et au Conseil de l'Europe.